



# INFO'MYANS

Avril 2016

## LE MOT DU MAIRE:

J'ai le plaisir de vous inviter à participer aux initiatives de ce printemps à Myans :

- ◆ La journée écomobilité organisée en partenariat avec Les Marches le 30 avril
- ◆ La rencontre du 10 mai avec les associations de la commune.

J'espère que ces deux manifestations rencontreront un franc succès afin de créer du lien sur notre commune.

Le maire,  
Jean-Pierre Guillaud

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du chef-lieu et notamment du projet de construction de logements, la mairie et l'OPAC de la Savoie sont co-aménageurs. Le choix du maître d'œuvre est en cours pour la réalisation du permis d'aménager conforme au POS.

En ce qui concerne le bâtiment de service public : le permis a été déposé.

Les travaux en mairie, quant à eux, sont terminés.

Enfin, les travaux d'accessibilité de l'église sont soumis à la préfecture avant leur réalisation.

## VINCENT DOUILLET

Nouvel adjoint technique, il a pris ses fonctions fin janvier 2016. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



## ETAT D'AVANCEMENT DU P.L.U.

La première réunion publique concernant l'élaboration du P.L.U. a eu lieu le 26 février dernier. Une centaine de personnes était présente dans la salle pour prendre connaissance du diagnostic réalisé sur notre commune.

Le schéma de cohérence territorial élaboré et révisé en ce moment par Métropole Savoie a été présenté dans les grandes lignes par le chargé de mission de même que les obligations de l'Etat en matière d'urbanisme.

La phase d'élaboration de notre P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durable) est à présent en cours de réflexion par la commission d'urbanisme communale toujours accompagnée du cabinet Terre d'Urbanisme.

Une prochaine réunion publique sera programmée à l'automne 2016.

Des ateliers de travail ouverts à des personnes intéressées seront organisés à partir du mois de mai sur les 2 thèmes suivants :

- ◆ **Déplacements dans la commune et vers l'extérieur**
- ◆ **Attentes de la population en matière d'équipements publics et de services.**

Les personnes souhaitant participer seront **force de proposition** auprès des élus.

Afin de préserver un échange fructueux les groupes de travail seront au maximum de 5 ou 6 personnes.

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au **30 Avril inclus**.

NB : le document préparé et présenté lors de la réunion publique du 26 février est consultable sur le site de la commune ([www.myans.fr](http://www.myans.fr)).

### MAIRIE :

#### Accueil au public :

**Mardi**

de 16 h à 19 h

**Mercredi**

de 8 h à 11 h

**Vendredi**

de 16 h à 19 h

### PERMANENCES

#### DES ELUS :

Permanence tous les 1er samedis du mois de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

## AGENDA

### Samedi 30 avril 2016

Journée

« **Ecomobilité** »

organisée en partenariat avec la commune de Les Marches, flyer joint

### Dimanche 8 mai 2016

Commémoration

18 h au

monument aux morts, suivie d'un apéritif offert par la municipalité

### Samedi 14 mai 2016

#### Les Ecoliers de Myans

Vente de plants de légumes et fleurs

(fournisseur : établissement Vuillermet) de 9 h à 12 h - parking en face de la mairie.

### Lundi 23 mai 2016

Don du sang

17 h - 20 h

Salle polyvalente

### Samedi 4 juin 2016

#### Les Ecoliers de Myans

Soirée Moules/Frites sur réservations  
Salle polyvalente

## BREVES

### RAPPELS

A plusieurs reprises des riverains se sont plaints de nuisances sonores (tondeuses principalement) les dimanche après-midi et les jours fériés. Pour vos travaux bruyants : merci de respecter les horaires ci-dessous, afin d'entretenir de bonnes relations de voisinage :

#### Jours ouvrables

**De 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

#### Samedis

**De 9h à 12h et de 15h à 19h**

#### Dimanches et jours fériés

**De 10h à 12h.**

Les déchets doivent être mis en sac et déposés dans un bac qui est placé en bordure de voirie la veille du jour de collecte. Le bac doit être facilement accessible sans entraver la circulation puis rentré une fois le ramassage effectué. (cf. règlement des déchets consultable en mairie ou sur le site). **Aucun déchet ne doit être déposé en sac sur la voirie** au risque d'être ouverts et éparpillés par des animaux.

### APPEL A LA VIGILANCE

Suite à plusieurs vols sur la commune, nous vous rappelons de bien tenir vos portes fermées à clé même lorsque vous êtes présents et d'être prudent lors de démarchage à domicile

### LES LUTINS DU GRANIER

Le centre de loisirs de Les Marches « Les lutins du Granier » accueille vos enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à les contacter au 04 79 28 17 04, ou par courriel au : [clleslutinsdugranier@wanadoo.fr](mailto:clleslutinsdugranier@wanadoo.fr)

## BUDGETS ET TAUX DES TAXES DES IMPOTS LOCAUX

En préparation du budget de l'année, le conseil municipal a effectué un débat d'orientation budgétaire pour préciser les investissements qui seront programmés en 2016 dont le démarrage des travaux de construction du bâtiment de services publics et l'aménagement de la zone constructible du chef-lieu ainsi que la poursuite du remplacement des conduites d'eau vétustes, ...

Il approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année 2015 pour les budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement et de l'aménagement de la zone du chef-lieu.

Ensuite, il a maintenu les taux d'imposition de l'année 2015 pour l'année 2016 et a validé les trois budgets primitifs de l'année 2016, en reprenant les excédents de 2015.

Le budget de la commune est approuvé à hauteur de 633 000.00 € pour la section de fonctionnement et de 985 000.00 € pour la section d'investissement. Le budget eau et assainissement est approuvé à hauteur de 257 000.00 € pour la section exploitation et à 181 000.00 € pour l'investissement. Le budget annexe de la zone du chef-lieu est voté à 794 950.00 € pour le fonctionnement et à 1 061 710.00 € pour l'investissement.

Enfin, il a maintenu le taux de 2014 des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il accepte de vendre à l'OPAC de la Savoie une partie des terrains communaux situés au chef-lieu pour la construction de logements au prix de 391 500.00 euros. Il a approuvé l'acquisition de la parcelle AK 335 au prix de 713.00 euros.

Pour terminer, il valide la vente des anciennes tables de la salle polyvalente au prix de 15.00 euros l'unité.

## SIBRECSA : UNE BONNE NOUVELLE !

Les Myannaises et Myannais sont de très bons élèves parmi les habitants des communes adhérentes au SIBRECSA pour le tri sélectif avec :

- ◆ 15 KG/hab/an pour les emballages (bacs jaunes)
- ◆ 21 KG/hab/an pour les papiers (bacs bleus)
- ◆ 44 KG/hab/an pour le verre

Notre ambition pour 2016 ? Etre les premiers ! Nous en sommes capables et avons encore une bonne marge de progression.

Le conseil municipal et les élus du SIBRECSA comptent sur vous.

## CONSTRUIRE LE PROJET DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

Offrir un choix de livres, ouvrir un espace de lecture convivial et intergénérationnel, assurer des présences lorsque les enfants de l'école et du pôle petite enfance viendront découvrir les livres, organiser des expositions, donner accès au numérique et d'autres idées encore... La nouvelle bibliothèque peut être un bel outil de lien social dans notre commune ! Alors si vous aimez lire et faire partager des histoires, si vous avez un peu de temps libre, nous vous invitons à rejoindre dès maintenant les bénévoles de la bibliothèque et ensemble, avec la municipalité, nous réfléchirons en amont de son ouverture au programme et à l'animation.

**Faites vous connaître au secrétariat de mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture les mardis de 16 h à 18h et les jeudis de 16h30 à 18h30**

## REPAS DES AINES

Le repas annuel des aînés a eu lieu le dimanche 20 mars 2016 dans une ambiance festive et conviviale.



## DES IDEES POUR ANIMER LA COMMUNE

Les associations de Myans et la municipalité se sont rencontrées le 31 mars. Afin de développer des animations pour rassembler la population, il est proposé une assemblée, ouverte à tous les volontaires, à la salle polyvalente le **Mardi 10 mai à 19h30** dans le but de collecter de bonnes idées pour la programmation 2016/2017.

## SECURITE

Le conseil départemental de la Savoie nous a informés qu'il lançait une expérimentation du « cédez le passage » sur la RD 19 à Bois Plan à compter du mardi suivant le week-end de Pâques, soit le 29 mars 2016.

Si l'expérimentation pose des problèmes de sécurité, il organisera une réunion avec les maires concernés pour analyser la situation !

Le conseil municipal de Myans a délibéré lors du conseil municipal du 16/02/2016 :

### **Voie contre la pose d'un panneau de circulation « cédez le passage » à Bois Plan sur la RD 19**

« Le conseil municipal, après avoir été informé du projet du Département de mettre en place un « cédez le passage » sur la RD 19 à l'intersection avec la RD 9 à « Bois Plan », désapprouve cette initiative. [...] »

Le conseil municipal demande qu'un comptage des véhicules soit effectué aux heures de pointe, pour permettre une vision objective de la circulation aux heures d'affluence.

Le conseil municipal rappelle qu'une réflexion est en cours au sein de l'EPCI Coeur de Savoie sur les différents types de transports nécessaires sur le secteur géographique intégrant la gratuité de l'autoroute à Chignin, une halte ferroviaire à Chignin, le co-voiturage, les transports publics (bus et trains), etc...

En conséquence, tenant compte des différents éléments précités, le conseil municipal, demande au Département de la Savoie de surseoir à l'installation du « cédez le passage » sur la RD 19. Il informe la population de la commune et l'appelle au soutien de cette demande. »

L'intégralité de cette délibération est disponible sur le site de la commune.



A déposer en :

MAIRIE DE MYANS  
1, Place de la mairie  
73 800 MYANS

**RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE  
FICHE DE RENSEIGNEMENT PAR FOYER**

La commune de Myans est dotée d'un plan de prévention du risque inondation d'où l'obligation d'élaborer et de voter un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le but du PCS est d'assurer la sauvegarde de la population face à tout évènement, particulier ou majeur pouvant gravement affecter cette dernière.

La mise en œuvre du PCS demande une forte mobilisation de la municipalité et une aide complémentaire peut s'avérer utile à travers une organisation de soutien dénommée la Réserve Communale de Sécurité Civile.

**L'intérêt de la Réserve Communale de Sécurité Civile** est de constituer sur la base du volontariat, un vivier de compétences spécifiques qui peuvent s'avérer très utiles en cas de crise dans la commune.

A titre d'exemple les compétences requises peuvent être de tous ordres :

Interprète, pompier volontaire, chauffeur, psychologue, infirmière, médecin artisan, permis C, CACES, habilitations électriques, conduite d'engins de manutention, sauveteur secouriste etc...

Les missions susceptibles d'être confiées sous l'autorité du maire sont simples :

surveillance des cours d'eau, orientation et information des habitants en cas d'évacuation d'un lieu, déblaiement, maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit, assistance aux formalités administratives des sinistrés, soutien moral etc... **à l'exclusion de toute opération de secours aux personnes cette mission étant dévolue aux services de secours** (sapeurs pompier, services médicaux d'urgence...)

A cet effet, la mairie sollicite la candidature de toute personne volontaire majeure de la commune ayant une des compétences requises citées ci-dessus.

Nous vous remercions pour votre sens civique, et vous inviterons prochainement à une réunion d'information relative au Plan Communal de Sauvegarde.

Date limite de réponse souhaitée : 30/04/2016 à déposer à la mairie ou à envoyer par mail : [mairiedemyans@wanadoo.fr](mailto:mairiedemyans@wanadoo.fr)



1<sup>er</sup> Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Mail : .....

Rayée la mention inutile :                      Actif (ve)                                      Retraité (e)

Profession (à préciser même si retraité) : .....

Domaine de compétence : .....

---

2<sup>ème</sup> Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Mail : .....

Rayée la mention inutile :                      Actif (ve)                                      Retraité (e)

Profession (à préciser même si retraité) : .....

Domaine de compétence : .....

---

Adresse : .....  
.....